



CONSEIL SYNDICAL REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU : 17 décembre 2015

Référence du service :
INDEM REC-PG-VM-08d

Objet de la délibération :
**ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE SPECIALE DE GESTION
VERSEE AU RECEVEUR SYNDICAL**

Etaient présents(es) (28)

Philippe GRAS, Président

André BRUNDU, Pierre GAFFARD-LAMBON, Jean-François LAURENT, Gaëtan PREVOTEAU, Fabienne RICHARD, *Vice-Président(e)s*

William AIRAL, Vincent ALLIER, René BALANA, Jean-Pierre BONDOR, Pilar CHALEYSSIN, Marianne CREPIN, Marie-Reine DELBOS, Jean-Luc DESCLOUX, Gilles DONADA, Jean-Baptiste ESTEVE, Philippe FOURNIER-LEVEL, Michaël MANEN, Jean-Claude MAZAUDIER, Maurice MOURET, Marielle NEPOTY, Nicole PERRAU, Bernard PRADIER, Jacky REY, Jean-Noël RIOS, Catherine ROCCO, André SAUZÈDE, Guy SCHRAMM, Conseillers(ères) syndicaux(ales) présent (e)s

Etaient représentés(ées) (6 pouvoirs)

Ivan COUDERC donne pouvoir à Pierre GAFFARD-LAMBON ; Marie-José DOUTRES donne pouvoir à Jean-Noël RIOS ; Arthur EDWARDS donne pouvoir à Guy SCHRAMM ; Marc FOUCON donne pouvoir à Jean-Baptiste ESTEVE ; Jean-Jacques GRANAT donne pouvoir à Gaëtan PREVOTEAU ; Pierre MAUMEJEAN donne pouvoir à Marielle NEPOTY

Etaient excusés(ées), absents(es) (55)

Bernard CLEMENT, Juan Antoine MARTINEZ, Laurent PELISSIER, *Vice-Présidents*

Nadine ANDREO, Marie-Paule ARMAND, Joseph ARTAL, Sonia AUBRY, Jacques BONHOMME, Maryan BONNET, Laurent BURGOA, Sylvie COMPEYRON, Robert CRAUSTE, Nathalie CREPIN, Jean-Paul CUBILIER, Alain DALMAS, Alex DUMAGEL, Alain DUPONT, Eline ENRIQUEZ-BOUZANQUET, Michel FEBRER, Richard FLANDIN, Marilynne FOULLON, Pierre FUSTER, Michel GABACH, Maurice GAILLARD, Gérard GIRE, Pascal GOURDEL, Théos GRANCHI, Robert HEBRARD, Marie-Françoise MAQUART, Antoine MARCOS, Guy MAROTTE, Pierre MARTINEZ, Vivian MAYOR, Michel MISSOT, Olivier PENIN, Thierry PESENTI, Bernadette POHER, Corine PONCE-CASANOVA, Thierry PROCIDA, Marie-France RAINVILLE, Jacky RAYMOND, Serge REDER, Olivier RIGAL, Sophie ROULLE, Frédéric SALLE-LAGARDE, Jean-Rémy SOLANA, Jean-Marc SOULAS, Joël TENA, Jean-Michel TEULADE, Frédéric TOUZELLIER, Gilles TIXADOR, Gilles TRAUULET, Lucien VIGOUROUX, Joël VINCENT, Muriel VOLLE-ROGEL, Conseillers(ères) syndicaux(ales) excusé (e)s

Membres afférents : 89 Membres en exercice : 89

Monsieur, Philippe GRAS, Président, rapporteur expose :

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi 82/213 du 02 mars 1982, notamment l'article 97 ;

Vu le décret n° 87-979 du 19 novembre 1982 et l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité spéciale de conseil allouée au comptable des Services Extérieurs du Trésor chargé des fonctions de Receveur des Communes et Etablissements Publics locaux ;

Vu l'article 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise lors de chaque changement de Comptable ;

Vu l'Arrêté préfectoral en date du 4 septembre 2002 n° 2002-247-2 fixant le périmètre du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Vu l'Arrêté préfectoral en date du 25 octobre 2002 n° 2002-298-6 portant création du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Vu la prise de fonction de Monsieur Michel CHARRARD comme receveur syndical depuis le 1^{er} octobre 2015 à la succession de Monsieur Michel GALTIER ;

Vu la transmission de Monsieur le Receveur, des éléments indiquant le détail du calcul relatif au montant des indemnités lié à sa responsabilité de paiement des dépenses et encaissement des recettes du Syndicat Mixte;

Le CONSEIL SYNDICAL après en avoir délibéré;

DECIDE, à l'unanimité

Exprimés : 34 (dont 6 pouvoirs)

Pour :34..... Contre :0..... Abstention :0.....

ARTICLE 1^{er} : D'attribuer l'indemnité spéciale de gestion en contrepartie des prestations de conseil et d'assistance fournies en matières budgétaire, économique et comptable, à Monsieur Michel CHARRARD, Trésorier Principal, pour sa mission 2015 (au prorata) et pour toute la durée de son mandat de gestion à la Direction Générale de la comptabilité publique, Trésorerie de Nîmes Agglomération ;

ARTICLE 2 : De prélever la dépense correspondante au budget principal du Syndicat Mixte du S.CO.T. du Sud Gard.

PREFECTURE DU GARD Reçu le
1 8 DEC. 2015
Bureau du Courrier

Le Président du Syndicat Mixte
du S.CO.T. du Sud Gard
SYNDICAT MIXTE
Arche Bötti n° 1 - 3^{ème} étage
116, Allée Norbert Wiener
30900 NIMES
www.scot-sud-gard.fr
Philippe GRAS 04 66 02 55 30 - Fax : 04 66 28 91 02
Maire de Cologny
S.C.O.T. SUD GARD
Vice-Président de Rhône Vistre Vidourle